

NOUS N'AVONS PAS D'AUTRE CHOIX QUE LA LUTTE |

Une fois de plus le patronat, Medef en tête (+ CGPME et UPA), et des syndicats (CFDT, FO et CFTC), sacrifient les droits des salarié-e-s et des privés d'emploi sous le regard bienveillant du gouvernement social-traître libéral. Dans la nuit du 21 au 22 mars, dans des conditions de déloyauté extrême et de discussions de couloirs écartant la CGT, la « négociation » sur la convention de l'Assurance chômage s'est soldée par la signature trahissant les intérêts des salariés, d'un texte qui prévoit 800 millions d'économies sur leur dos, dont au moins 320 millions pour les intérimaires. Les droits des plus précaires : intérimaires, mais aussi intermittents, « extras », chômeurs vont être réduits, leurs revenus amputés jusqu'à 300 euros par mois. À terme ce sont tous les salariés qui sont potentiellement victimes de ces destructions sociales.

Les modifications de l'annexe IV qui régit les conditions d'accès et d'indemnisation des intérimaires à l'Assurance chômage, entraîneraient non seulement une baisse des revenus pour les plus de 2 millions de salarié-e-s intérimaires, mais également une dégradation de leurs conditions de travail, de santé et de sécurité. Ils devront accepter n'importe quelle mission, à n'importe quel prix, y compris dans des conditions dangereuses.

Ça suffit ! Intérimaires, intermittents, privés d'emploi, avec ou sans papiers, nous n'avons pas à payer l'addition de leur crise ni de la politique d'austérité qu'ils veulent nous imposer !

Ce texte doit pour être applicable, recevoir l'agrément du gouvernement.

La mobilisation et la lutte doivent donc continuer, pour exiger du gouvernement son refus !

Ce journal est un outil en ce sens, mis à disposition des salarié-e-s et des militant-e-s des organisations. Saisissons-nous en. Il y a urgence à améliorer les droits sociaux et à créer une véritable Sécurité Sociale Professionnelle, plutôt qu'à organiser ou accompagner leur destruction !

Contre l'agrément de cet accord scélérat, ensemble, continuons et amplifions la riposte !

Philippe TIXIER, Secrétaire Général,
Union Syndicale de l'intérim CGT



SOM MAI RE

AU CŒUR DE LA NÉGOCIATION

ÉRIC AUBIN, ALAIN WAGMANN ET DENIS GRAVOUIL ONT PARTICIPÉ À LA NÉGOCIATION DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.

BILAN ET PERSPECTIVES → PAGE 2-3



UNEDIC : DES DROITS POUR TOUS

LES PROPOSITIONS DE LA CGT SONT NOMBREUSES ET ONT DU SENS. MEILLEURE INDEMNISATION, SALARIÉS PRÉCAIRES ET DEMANDEURS D'EMPLOI MIEUX FORMÉS. CELA PASSE PAR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES.

→ PAGE 2



ANNEXE IV

UN BREF HISTORIQUE

→ PAGE 3

PAROLES DE SYNDICALISTES

L'UNEDIC, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS. DES RESPONSABLES SYNDICAUX S'EXPRIMENT SUR CE PROJET DE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.

→ PAGE 4-5

LA LUTTE EN IMAGES

LES SALARIÉS PRÉCAIRES NE LÂCHENT RIEN. MANIFESTATIONS ET OCCUPATIONS FONT RECULER LE PATRONAT.

→ PAGE 6-7



MAUX DE L'INTÉRIM

INTÉRIMAIRE, CE N'EST PAS UNE SINÉCURE. ENTRE DEUX MISSIONS : LE DOUTE ET LA PRÉCARITÉ

→ PAGE 8

UNEDIC

ASSURANCE CHÔMAGE LA PARODIE DU DIALOGUE SOCIAL

Depuis 25 ans, le Medef et la CFDT règnent en maîtres sur la direction de l'Unedic.

Le résultat est catastrophique : 6 chômeurs sur 10 en France ne sont pas indemnisés.

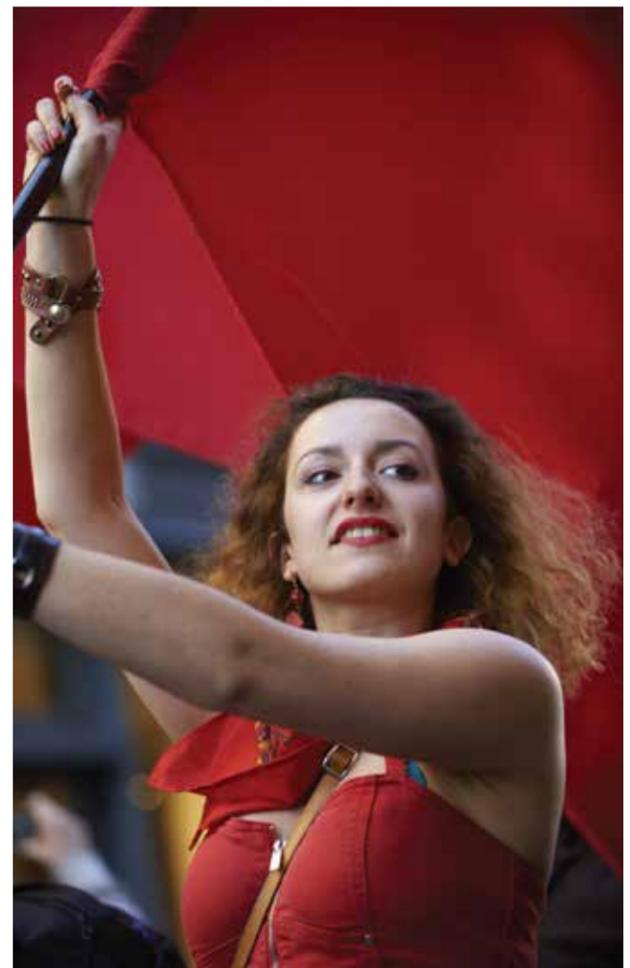
Réforme après réforme, les droits des salariés sont détruits.

Le 21 mars dernier, le théâtre des ombres s'est une nouvelle fois joué dans les couloirs et les salons privés du Medef. Avec les conseillers du gouvernement au téléphone, le patronat et ses alliés habituels, la CFDT en tête, ont sorti de leur chapeau un accord au bout de la nuit, félicités au petit matin par le premier ministre Jean Marc Ayrault et la ministre de la culture Aurélie Filippetti.

Tout au long de ces négociations, la CGT qui pourtant venait avec des propositions sérieuses, s'est retrouvée de facto exclue de la discussion. À aucun moment, la défense des intérêts des chômeurs, des intérimaires, des intermittents du spectacle, des extras et des saisonniers n'a pu être abordée dans l'immeuble du Medef. Faire payer des cotisations supplémentaires aux patrons qui abusent des contrats courts était simplement inacceptable pour ces seigneurs de la finance. Réformer l'Unedic pour que les millions de chômeurs et de travailleurs précaires puissent avoir de quoi vivre décemment était intolérable pour ces nouveaux esclavagistes. Pour les patrons, le but de cette nouvelle convention de l'Assurance chômage était de supprimer simplement les annexes IV, VIII et X qui assurent encore un minimum de justice sociale et de solidarité envers les intérimaires et les intermittents. Il fallait que les chômeurs et les travailleurs précaires se débrouillent entre eux pour financer leur misère. Tout était décidé d'avance.

C'était sans compter sur la mobilisation et la combativité des salariés et de la CGT. Les manifestations, les occupations d'agences d'intérim, les actions à la Cour des Comptes et à l'Opéra Garnier ont fait reculer le patronat et ses supplétifs. Cette lutte a permis de sauver les annexes, mais les droits des précaires ont été taillés une nouvelle fois.

Concrètement cet accord, c'est 800 millions d'euros d'économies sur le dos des travailleurs, dont plus de 300 millions sur celui des intérimaires. Les syndicats de salariés signataires de cet accord cachent leur trahison avec des droits rechargeables qui feront durer la misère quelques jours de plus, mais qui seront financés par la baisse des droits pour tous. Les autres mesures sont du même acabit, réduction ou perte de droits pour tous. Cet accord malhonnête doit maintenant recevoir l'agrément du gouvernement pour être appliqué. Déjà beaucoup de voix rejoignent celle de la CGT pour le dénoncer. Les ministres concernés commencent à reculer. A la CFDT et FO, ces mesures d'austérité scandalisent leur base. La bataille ne fait que commencer et elle est loin d'être perdue. Le « moi président de l'austérité » et le Medef devront prendre en compte la juste colère des intérimaires et de tous les travailleurs.





INTERVIEW CROISÉE
ERIC AUBIN,
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL DE LA CGT
ALAIN WAGMANN,
SECRÉTAIRE AU SUIVI DES NÉGOCIATIONS USI-CGT
DENIS GRAVOUIL,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION
CGT-SPECTACLE

ont été les négociateurs pour la CGT de la nouvelle convention d'Assurance chômage. Interview croisée sur les propositions de la CGT, le bilan de cette négociation et les perspectives de lutte.

>>> LA CONVENTION D'ASSURANCE CHÔMAGE ARRIVAIT À SON TERME, DANS QUEL CONTEXTE SE SONT DÉROULÉES LES NÉGOCIATIONS ENTRE LES SYNDICATS, LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT ?

ERIC AUBIN :
 Cette convention s'est négociée alors que l'Unedic est dans une situation financière difficile, avec 18 milliards d'euros de déficit cumulé. Pour autant, la CGT considère que notre pays traverse une période de crise, l'augmentation du chômage a forcé des conséquences sur les comptes de l'Assurance chômage. Dans cette négociation, la CGT a fait en sorte de prendre en compte ce qu'était la réalité de l'Assurance chômage : 51% des entrées à Pôle Emploi sont dues à des fins de CDD ou de contrats d'intérim. Cela représente un coût de plus de 8 milliards d'euros. En parallèle, le chômage des jeunes et des seniors a augmenté dans l'année, ainsi que le chômage de longue durée. Pour résumer, c'est bien la précarité imposée aux salariés qui est la principale cause de dépense de l'Assurance chômage.

DENIS GRAVOUIL :
 D'ailleurs, le dernier rapport de la Cour des comptes dit en toutes lettres que le déficit des annexes VIII et X est dû à l'augmentation de la précarité dans le régime général !

FACE À CETTE SITUATION, QUELS SONT LES ENJEUX DE CES NOUVELLES NÉGOCIATIONS POUR LES SALARIÉS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI ?

ALAIN WAGMANN :
 Le principal enjeu reste de faire en sorte que les demandeurs d'emploi aient un revenu de substitution qui leur permette de vivre. Pour rappel, un chômeur sur deux n'est toujours pas indemnisé aujourd'hui, et cette situation se dégrade encore. Le montant de l'indemnisation est en moyenne de 1 000 euros, et pour une grande partie de chômeurs bien en dessous.

D.G. :
 En 5 ans, on est passé de 500 000 personnes qui travaillent en activité réduite, à 1,3 million. Le Medef a besoin qu'on ne remette pas en cause cette précarité. C'est 17% des travailleurs qui vivent dans ce système d'activité qui alterne entre période de chômage et petits boulots. Le volume d'emploi par personne se réduit considérablement, du coup la précarité augmente, et génère de la pression sur tout le monde y compris sur les salariés en CDI.

COMMENT S'EST DÉROULÉE LA PHASE FINALE DE NÉGOCIATION ?

D.G. :
 Nous savions qu'il y aurait des négociations de couloir, mais cette fois le patronat et le gouvernement

n'ont même pas pris la peine de faire semblant de nous consulter ! Trois organisations (CGT, CFTC et CGC) ont été écartées des discussions, qui se sont tenues exclusivement avec la CFDT et Force Ouvrière. Après une après-midi passée dans un couloir du siège du Medef, sans avoir accès à une seule réunion plénière, nous nous sommes retrouvés aux alentours de minuit devant le fait accompli, avec un texte final impossible à modifier.

E.A. :
 On a connu ces méthodes là il y a quelques années, qui consistent à écarter des négociations les syndicats considérés comme non signataires. On a aujourd'hui un véritable problème de démocratie sociale : on négocie au siège du Medef, avec un texte concocté par le Medef, sous la présidence du Medef. Forcément, c'est eux qui ont la mainmise sur ce genre de négociations. Toutes les organisations syndicales proposaient une surcotisation pour les contrats courts, il a juste fallu que le Medef dise non pour que le dossier soit enlevé de la table !

A.W. :
 Il faut noter qu'un groupe « paritaire », qui ne l'est pas en réalité car toutes les organisations qui n'ont pas signé la convention en sont exclues, va être créé pour poursuivre les discussions. C'est par cet intermédiaire que le patronat va tenter de faire passer de nouveaux reculs. Il n'y a vraiment aucune démocratie dans ces négociations !

>>> QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CES NÉGOCIATIONS ?

E.A. :
 Malgré nos demandes répétées, l'Unedic a refusé de nous donner un chiffre global du coût de cette nouvelle convention, sûrement par peur que le véritable chiffre des économies faites sur le dos des chômeurs soit ensuite relayé dans la presse. A la CGT on estime à 800 millions d'euros les économies faites sur le dos des précaires. Une des mesures les plus graves est passée relativement inaperçue : c'est le différé de 180 jours sans droit à l'Assurance chômage imposé aux salariés qui touchent une prime de licenciement supra légale. Si on prend l'exemple des salariés de La Redoute à Lille, l'ensemble de la prime qu'ils ont touchée servirait à payer les 6 mois de chômage.

D.G. :
 Je suis persuadé que le Medef avait l'intention de faire sauter le régime des intermittents. Pierre Gattaz a voulu tenter le coup, en faisant circuler un chiffre symbolique : notre régime coûterait 1 milliard d'euros par an à l'Unedic.



Non seulement c'est du pipeau, mais c'est finalement peu, si on le compare au coût des ruptures conventionnelles de contrats, qui comme l'a rappelé Eric coûtent plus de 4 milliards d'euros par an. Mais s'ils n'ont pas réussi à



mettre fin à notre statut, ils ont porté un coup grave avec le nouveau différé qui est instauré pour les intermittents. C'est une mesure complètement injuste, qui triple la période de non indemnisation pour les bas et les moyens salaires. En moyenne un intermittent doit attendre aujourd'hui 10 jours avant de bénéficier de ses droits, à partir du 1er juillet, ce délai passerait à un mois ...

A.W. :
 Derrière ces pertes financières énormes pour l'Assurance chômage, il y a aussi des conséquences sur les conditions de travail des intérimaires et des intermittents. Puisqu'ils seront moins bien indemnisés, ces salariés vont être obligés d'accepter n'importe quel travail, dans n'importe quelles conditions, y compris dans des secteurs ou entreprises plus accidentogènes. C'est une pression supplémentaire alors que les risques d'accidents du travail sont déjà du simple au double pour les intérimaires, par rapport aux salariés en CDI. C'est beaucoup de souffrances supplémentaires pour des salariés déjà mobiles, flexibles et surexposés aux risques. Il y aura plus d'accidents, plus de maladies professionnelles, etc. et par conséquent potentiellement plus de dépenses en indemnisations ! Vider l'annexe IV de son contenu et de son rôle, c'est décidément une très mauvaise idée sur tous les plans !

COMMENT ALLEZ-VOUS POURSUIVRE LE COMBAT CONTRE CETTE CONVENTION ?

D.G. :
 À l'approche des nombreux festivals qui auront lieu tout l'été en France, les intermittents vont rester mobilisés pour mettre les ministères sous pression. D'autant plus que le nouveau ministre du Travail François Rebsamen avait signé un texte contre le recul des droits des intermittents juste avant sa nomination, en reprenant les principales propositions de la CGT sur le sujet. S'il agréait cette convention, il serait en totale contradiction et il se retrouverait en difficulté.

E.A. :
 La bataille n'est pas terminée, nous n'en sommes qu'à la période d'agrément du ministère. Un Conseil National de l'Emploi doit examiner la convention, la CGT et la CGC vont formuler un droit d'opposition, ce qui nécessitera une deuxième réunion de ce Conseil. Cette procédure va nous laisser un peu de temps pour poursuivre ce combat. Les salariés concernés sont toujours mobilisés. Le rapport de force a déjà permis de faire reculer le Medef, je rappelle que le premier texte prévoyait la suppression pure et simple des annexes IV, VIII et X ! La CGT prépare également une action en justice sur la question de la loyauté des négociations et des méthodes utilisées par le patronat contre nous, afin de poursuivre la lutte jusque dans les tribunaux.

A.W. :
 L'USI-CGT va continuer à informer et à mobiliser les salariés intérimaires sur les remises en cause de leurs droits et les risques qui en découlent. La riposte doit s'amplifier, rien n'est joué si les salariés interviennent en masse avec le soutien de toutes les organisations et des structures de la CGT. Des mobilisations et des actions sont donc à prévoir !



>>> QUELLES PROPOSITIONS LA CGT A-T-ELLE PORTÉES DURANT CES NÉGOCIATIONS ?

E.A. :
 Les propositions que la CGT a formulées partent donc de la réalité actuelle du chômage, avec trois points importants : l'amélioration de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, l'accès à la formation professionnelle pour les chômeurs et l'ouverture de nouveaux financements pour l'Assurance chômage. La CGT a donc proposé d'augmenter les durées d'indemnisations, afin de passer de 24 à 30 mois pour tous les demandeurs d'emploi du régime général. Pour les seniors, nous proposons de passer de 36 à 60 mois. On sait qu'à partir de 50 ans, les salariés ont énormément de mal à retrouver du boulot, non seulement les entreprises les licencient, mais elles ne réembauchent jamais personne au dessus de cet âge. Concernant les jeunes notamment les primo demandeurs d'emplois, nous souhaitons qu'ils travaillent 2 mois au lieu de 4 pour accéder à une indemnisation.

COMMENT RENDRE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PLUS UTILE AUX SALARIÉS ?

E.A. :
 Nous avons demandé une portabilité du CIF, le Congé

Individuel de Formation. Il faut savoir que lorsqu'on est salarié, ce congé est un droit, mais que si on perd son travail du jour au lendemain, on perd également l'accès au CIF. Les chômeurs devraient pourtant pouvoir bénéficier de formations qualifiantes afin de retourner vers l'emploi plus facilement. Nous pensons également que les entreprises qui n'ont pas fait bénéficier leurs salariés de formations doivent être mises à contribution. On ne peut pas les laisser se servir des gens pendant des années, et quand elles n'en ont plus besoin, elles les jettent au chômage et ces questions de formations sont renvoyées au service public de l'emploi. Il faut faire assumer aux entreprises leurs responsabilités !

CE SERAIT COMME SI L'ANNEXE IV DES INTÉRIMAIRES ÉTAIT APPLIQUÉE À TOUS LES SALARIÉS ?

A.W. :
 Le DIF (Droit Individuel à la Formation) et le CIF (Congé Individuel de Formation) ont par exemple été mutualisés au niveau de la branche de l'intérim, c'est-à-dire qu'un intérimaire peut accéder à une formation qualifiante sans faire partie obligatoirement d'une entreprise, sans être en mission à l'instant T. Après, on ne va pas faire de la publicité pour l'intérim, car si ces droits existent, ils restent bien trop restreints !

MAIS COMMENT FINANCER CES NOUVEAUX DROITS, ALORS QUE L'UNEDIC ACCUSE UN DÉFICIT DE PLUSIEURS MILLIARDS D'EUROS ?

E.A. :
 Sur le financement, nous avons proposé une surcotisation sur les contrats courts : plus le contrat est court, plus l'entreprise cotise à l'Assurance chômage. Cette mesure était portée par plusieurs organisations syndicales autour de la table de négociation, et les employeurs l'ont balayée d'un revers de main. La CGT a aussi ciblé les ruptures conventionnelles de contrat. C'est une rupture de gré à gré mise en place par un accord que nous avons refusé de signer en 2008, et qui

a coûté 4,4 milliards d'euros à l'Assurance chômage en 2012. Notre proposition est de mettre les employeurs à contribution sur ce type de rupture avec une cotisation de 10% du montant de l'indemnité versée aux salariés de moins de 50 ans, de 15% pour les salariés entre 50 et 55 ans, et de 20% pour les salariés de plus de 55 ans. Cette contribution étant bien évidemment payée par l'entreprise et pas par le salarié !

DERRIÈRE CES PROPOSITIONS, QUEL EST LE PROJET DE LA CGT POUR LES SALARIÉS ?

E.A. :
 Nos propositions répondent à la volonté de construire une sécurité sociale professionnelle. L'idée, c'est d'avoir une carrière toujours ascendante, de ne plus avoir de période durant laquelle on peut se retrouver sans droits et sans revenu. La question de la transférabilité des droits est donc centrale, parce qu'aujourd'hui les droits sociaux appartiennent aux entreprises et non aux salariés !

A.W. :
 Ce n'est pas aux salariés intérimaires ni aux autres salariés, de financer le mode d'organisation du travail qu'on leur impose ! Des droits portables et transférables existent déjà dans l'intérim, nous devons peser pour les améliorer et construire une véritable sécurité sociale professionnelle, avec un statut et un parcours professionnel sécurisés. Les intérimaires ne sont pas coupables mais bien victimes lorsqu'ils ne travaillent pas, et c'est à cela qu'il faut s'atteler, il y a urgence.

D.G. :
 Pour les intermittents, il s'agit aussi de briser certaines idées reçues. Actuellement, toute une partie de notre travail, constitué de répétitions, de recherche d'emploi ou de démarchage durant les festivals, n'est pas considérée comme du travail alors que c'est une activité centrale dans notre métier.

L'INTÉRIM ET L'ANNEXE IV EN CHIFFRES EN 2013

- Chiffre d'affaires du travail temporaire **19 milliards d'Euros**
- Nombre de salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP) : **600 000** (source pôle emploi)
- Nombre de salariés intérimaires : **plus de 2 millions** de salariés sont passés par l'intérim en 2013
- Nombre de mission d'intérim : **16 millions**
- Durée moyenne des missions : **plus de 80 % des missions inférieures à deux semaines**
- 80 %** des salariés intérimaires sont des ouvriers
- 70 %** des salariés intérimaires sont des hommes
- 45 %** des salariés intérimaires ont moins de 30 ans
- 10 %** des salariés intérimaires ont plus de 50 ans
- 7000** salariés intérimaires ont plus de 60 ans
- Nombre de salariés intérimaires allocataires au titre de l'annexe 4 : **207 000**
- Moyenne journalière de l'indemnité versée aux allocataires de l'annexe 4 : **37 €**
- % de l'utilisation des droits au chômage par les salariés intérimaires : **63 %**

INTÉRIM
BREF HISTORIQUE DE L'ANNEXE IV DANS L'ASSURANCE CHÔMAGE

Stéphane Guillou, de la CGT Pôle Emploi revient sur l'histoire de l'annexe IV, qui régit les droits d'Assurance chômage pour les intérimaires.

À l'origine lors de la légalisation de l'intérim en France, l'Unedic a du prendre en compte le mode et le rythme particulier de ce type d'emploi. Pendant des décennies (des années 70 à la moitié des années 90) la fluctuation de l'activité dans les entreprises était assurée par l'utilisation de l'intérim, les entreprises n'ayant que peu usage à une précarité interne. A sa création l'utilisation de l'intérim était essentiellement liée à des surcroûts exceptionnels d'activité dans les entreprises industrielles. Ce type de situation étant aléatoire et ponctuelle, la réglementation de l'Assurance chômage prit rapidement en compte cette particularité en créant l'Annexe IV qui concerne les intérimaires mais également les salariés dont l'activité est



par nature intermittente (travaux agricoles saisonniers, enseignement ponctuel, etc. hors ceux du spectacle qui relèvent eux des annexes VIII et X).

Le patronat avait aussi un intérêt à ce que les salariés acceptant ce type d'emploi soient traités différemment des autres salariés afin de disposer d'un volant permanent de main d'œuvre rapidement disponible. Les « aménagements » essentiels concernant l'annexe IV par rapport au régime furent de deux ordres :

Prise en compte du temps d'affiliation (du temps de travail nécessaire à une ouverture de droit) uniquement en heures (car parfois certaines missions ne durent pas une journée entière).

Complément en cas de reprise de travail sans application de plafond (ni horaire, ni salarial).

L'annexe IV a toujours fait l'objet de variation, par exemple lorsqu'il y avait prise en compte du caractère saisonnier de l'activité, cela lui fut pendant longtemps non appliqué pour finir par l'être quand même au début des années 90. Longtemps par contre les réadmissions en annexe IV furent automatiques dès que les conditions minimales de travail requises étaient remplies, ce qui enfermait les intérimaires dans des droits de brève durée. Depuis la moitié des années 90, le patronat ayant réussi à développer la précarité en interne, par le biais de « l'assouplissement » du code du travail et ceci à moindre « coût » par le biais de différents contrats atypiques, s'il est pris en plus en compte un chômage de masse de plus en plus important, le patronat voit moins de raisons de maintenir la spécificité de l'annexe IV. c'est sûrement la raison essentielle de l'offensive patronale sur la manière de prendre en compte les reprises d'activité dans la dernière convention, convention où les intérimaires sont les grands perdants (même si les autres salariés verront également leur complément moindre à celui que permettait l'ancien système dans la plupart des cas).

«CHÔMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS, INTÉRIMAIRES, AVEC OU SANS PAPIERS... SOLIDARITÉ»

L'Unedic est l'affaire de tous. Les structures de la CGT se mobilisent contre l'agrément de la nouvelle convention d'Assurance chômage. Des responsables de fédérations, de syndicats, d'unions régionales ou départementales ont souhaité s'exprimer. Unité et solidarité contre finance et précarité, progrès social contre régression : la bataille des mots et des valeurs bat son plein.

DIDIER LE RESTE

ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS CONSEILLER DE PARIS

Tu viens d'être élu au Conseil de Paris. Quelle est ta conception de ces nouvelles responsabilités ?

Nous devons être à l'écoute et disponibles pour relayer les revendications des salariés et transposer dans la sphère politique les urgences sociales et les attentes populaires. C'est notre conception de « l'élu militant ». Nous ne sommes pas élus pour nous-mêmes, mais pour établir, par notre action, un rapport de force plus large et plus durable pour mettre en échec la politique d'austérité poussée par le gouvernement sur injonction de la Commission Européenne. La réforme de l'Unedic voulue par les syndicats patronaux participe de cette même logique : faire des économies sur le dos des salariés les plus fragiles comme les intérimaires ou les intermittents du spectacle. Nous allons rencontrer l'Union syndicale de l'intérim CGT et la fédération CGT du spectacle pour voir comment le groupe des élus communistes parisiens peut être utile au mouvement social dans ce dossier. Il n'est pas question qu'en période de crise, on agresse encore plus des salariés en situation précaire. Les intérimaires, intermittents et chômeurs doivent conserver leurs droits et les voir améliorés. Ce n'est pas la faute des salariés à 80% des embauches se font aujourd'hui en cdd, c'est la résultante de ces politiques d'austérité.



Pour cela, faut-il construire un nouveau rapport de force ?

Aujourd'hui, il y a une grande connivence entre le gouvernement et le patronat. Le vice-président de la France, c'est le patron du Medef et le gouvernement travaille sur le cahier revendicatif des patrons. Les propositions de Manuel Valls touchent les plus précaires pour servir toujours plus les intérêts de la finance. Car c'est bien ce poids financier qui pèse sur la compétitivité des entreprises et non pas le pseudo coût du travail. Il faut bien avoir ces chiffres en tête : en 2012, les entreprises ont versé 158 milliards d'euros de cotisations patronales pour financer la protection sociale et dans le même temps elles s'acquittaient de 299 milliards d'euros en charges financières, dividendes versés aux actionnaires, opérations financières, intérêts payés aux banques. Le coût du capital est deux fois plus important pour les entreprises que celui de la protection sociale, c'est ça le vrai problème de la France. Alors pour combattre le coût du capital, il faut créer des convergences d'action entre les forces progressistes de ce pays qui n'ont pas renoncé à voir s'appliquer des politiques plus sociales. La manifestation du 12 avril dernier s'est largement construite sur ce constat en respectant l'indépendance des uns et des autres. Le dénominateur commun était la lutte contre les politiques d'austérité et on peut se féliciter du succès de cette marche. La construction de cette alternative politique vraiment à gauche peut permettre à ceux qui ont perdu confiance dans l'action collective et la politique de se remettre à espérer.



DENIS LALYS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE CGT DES PERSONNELS DES ORGANISMES SOCIAUX

L'accord sur la nouvelle convention de l'Unedic fait régresser les droits sociaux de millions de salariés. Quel est le but du patronat ?

Nous sommes hélas dans une logique globale annoncée par Denis Kessler en octobre 2007, alors qu'il était vice président du Medef. Il explique « qu'il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ». Or l'ensemble de notre protection sociale, y compris l'Assurance chômage est assis sur ce pacte social qui s'appuie sur le programme du CNR. Cette remise en cause de la Sécurité Sociale, qui nourrissait la pensée de Sarkozy se vérifie toujours avec le pacte de responsabilité de Hollande qui exonère le patronat de cotisations pour les allocations familiales. Cette convention de l'Assurance chômage suit ce schéma et conduit à faire payer aux demandeurs d'emploi leurs droits rechargeables.

Les patrons n'ont jamais accepté la création de la Sécurité Sociale en 1945 et de l'Assurance chômage en 1958. Ils considèrent que le travail est un coût. Pour nous, le travail est une richesse et nous, salariés, avons choisi de payer au travers de notre salaire ce qui nous couvre, de la naissance à la mort, contre les aléas de la vie : la maladie, la retraite et parfois

le chômage. C'est le fruit de notre travail qui finance cela et lorsque les gouvernements successifs, de Juppé à Valls, remettent en cause notre protection sociale au travers d'oxonérations et de suppressions de cotisations, c'est une partie de notre salaire socialisé qui disparaît. C'est cette logique qu'il faut renverser car aujourd'hui, ce qui pèse sur la productivité et la compétitivité, c'est la financiarisation à outrance de la société. Si l'on continue ainsi, on va dans le mur. Cette régression nous ramène à une situation d'avant guerre, avec un socle minimum comme le panier de soins CMU et des assurances privées pour ceux qui ont le argent.

Que faut-il faire pour sortir de cette logique mortifère pour les droits sociaux des salariés ?

Pour contrer cette régression sociale, il faut sortir de ce syndicalisme défensif dans lequel le patronat nous enferme depuis 20 ans. Dans les organismes sociaux, nous mobilisons pour défendre la sécurité sociale, notre mission de service public et nos conditions de travail. Mais nous sommes en difficulté pour mobiliser sur des aspects revendicatifs novateurs comme le nouveau



RAYMOND CHAUCHEAU

COLLECTIF CONFÉDÉRAL CGT "DROITS DES MIGRANTS"

La solidarité avec les travailleurs sans papiers est omniprésente dans la lutte contre la nouvelle convention Unedic.

«Chômeurs, précaires, intermittents, intérimaires, avec ou sans papier... solidarité».

Ce mot d'ordre a ponctué les manifestations lors des négociations sur l'Unedic et a résonné tout particulièrement du haut du balcon de l'Opéra Garnier à Paris, occupé le 21 mars 2014.

Le Medef s'apprête à ponctionner le nouveau régime Unedic de 800 millions d'euros ! Avec cette fois-ci en ligne de mire, les catégories de salariés pour qui période d'emploi et période de chômage sont intrinsèquement mêlées. Les travailleurs migrants « avec ou sans papiers », précaires parmi les précaires, très souvent intérimaires, sont directement touchés par cette nouvelle convention. Aussi, nous tenons à saluer cette marque de solidarité militante scandée tout au long de cette mobilisation contre cette convention inique.

Le Mouvement des travailleurs sans papiers a connu de nombreux succès depuis 2008. Continue-t-il aujourd'hui ?

Bien évidemment, de nombreux «travailleurs sans papiers» sont toujours mobilisés pour être reconnus comme des salariés à part entière. Depuis le 3 février 2014, cinq salariés chinoises et deux ivoiriennes sont en grève. Elles occupent toujours leur salon de coiffure-onglerie au 50 Bd de Strasbourg à Paris pour exiger leur régularisation.



MARC SLYPER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT NATIONAL DES ARTISTES MUSICIENS-CGT

Depuis plusieurs semaines les intermittents du spectacle et les intérimaires se battent côte à côte contre la suppression des annexes IV, VIII et X de l'Assurance chômage. Est-ce un phénomène nouveau ?



Ça ne s'était jamais fait. Avant, à la CGT, sans être corps, nous mobilisions « professionnels ». Aujourd'hui, la dimension de l'attaque du patronat sur l'ensemble de l'Assurance chômage nous a fait prendre conscience que nous ne pouvions plus simplement défendre nos intérêts. Les chiffrages du déficit de l'Unedic fustigent les annexes IV, VIII et X. Ces chiffrages ont été établis par M. De Virville de la Cour

des Comptes. Il faut savoir qu'il a été directeur de l'Unedic pendant 2 mois en 2008, obligé de démissionner pour son implication dans le « scandale Gautier-Sauvagnac » des caisses noires de l'UIMM. En fait ces chiffres sont erronés dans un but purement idéologique. Si on regarde de près les cotisations entrantes et les indemnités versées, il n'y a pas de déficit. Si on répercute les frais de fonctionnement de l'Unedic dans ce chiffrage, le déficit se creuse. La solidarité interprofessionnelle ne peut pas être saucissonnée comme le fait la Cour des Comptes qui nous livre des chiffres, déficitaires bien sûr, pour chaque régime spécifique. Le principe de la solidarité interprofessionnelle est que les bilans de l'Unedic doivent être lus dans leur globalité. C'est cette méthode, intellectuellement malhonnête, qui nous a convaincu qu'il fallait aller groupés à la bataille. Les intermittents du spectacle ne vivent pas dans une réserve d'indiens, nous sommes dans une logique générale de casse de l'Unedic et nous sommes totalement solidaires des chômeurs, des intérimaires, des salariés en CDD ou à temps partiel. C'est ce qui fait la force de ce mouvement, qui a déjà fait reculer le patronat puisque les annexes spécifiques ne sont pas supprimées. Notons aussi l'implication des structures interprofessionnelles de la CGT comme au Printemps de Bourges où l'Union

Un dernier mot sur votre slogan, c'est une lutte solidaire avec les travailleurs sans papiers ?

Depuis le début du mouvement, nous nous associons avec nos camarades de l'Union Syndicale de l'Intérim CGT et nous luttons ensemble. C'est extraordinaire. Dans la générosité de ce mouvement unitaire qui défend la protection sociale pour tous, cette solidarité avec les travailleurs sans papiers est venue spontanément. La culture française s'est toujours développée de sa confrontation avec les cultures du monde et la culture sociale de notre pays s'est toujours enrichie de l'apport des travailleurs immigrés. Cette solidarité a un vrai sens dans la bataille que nous menons sur l'Assurance chômage.



statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle. Nos militants ont la tête dans le guidon pour défendre nos acquis sociaux, ils doivent mieux mettre en avant ces deux thèmes revendicatifs très mobilisateurs.

Pour mettre en place la sécurité sociale professionnelle, il faut pouvoir la financer. C'est possible à une époque où l'on ne parle que d'économies ?

Son financement est possible bien sûr. La protection sociale n'est pas une marchandise, elle doit rester aux mains des salariés, et doit être gérée par eux au travers du salaire socialisé. Il faut donc se battre pour que les marchés boursiers ne soient plus exponentiels comme ils le sont depuis 40 ans. C'est un changement de système évident qu'il faut amorcer. C'est par un redéploiement des richesses créées vers le salaire socialisé que l'on peut financer la sécurité sociale professionnelle, qui, avec ses valeurs de solidarité, remet l'humain au centre du développement de notre société. C'était le message du CNR. A nous de le faire vivre aujourd'hui.



PASCAL JOLY

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION RÉGIONALE D'ILE-DE-FRANCE CGT

L'accord sur la convention de l'Assurance chômage suit une logique d'austérité. Quel est le point de vue de l'URIF-CGT ?

Le but du patronat et du gouvernement est clair : faire payer ces politiques d'austérité à ceux qui en pâtissent le plus. Cet accord répond pleinement à leur démarche. Les salariés perdent leur boulot et n'en retrouvent pas, ils sont déclassés, dévalorisés dans leur humanité et payent encore l'addition. Nous avons donc essayé, au niveau interprofessionnel, de mobiliser non seulement les salariés précaires, mais aussi tous les salariés, avec un succès limité, car le patronat et les pouvoirs publics s'efforcent de déconnecter les demandeurs d'emploi et les salariés précaires du monde du travail en général. C'est donc compliqué de créer des solidarités. Tout le monde doit se sentir concerné par cette réforme de l'Unedic, celle-ci ne concerne pas qu'une partie infime du salariat, les chômeurs en font partie intégrante.

SOPHIE BINET

MEMBRE DU BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA CGT ET MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DE L'UGICT-CGT

Les cadres qui génèrent 39% des recettes et 18% des dépenses de l'Unedic, sont fortement mis à contribution dans l'accord de la nouvelle convention d'Assurance chômage. Pourquoi ?

La stratégie du Medef pour cette négociation est claire : il faut monter les salariés les uns contre les autres et trouver des boucs émissaires. Les premiers sont les soi-disant régimes spécifiques, intérimaires et intermittents que le Medef stigmatise comme des privilégiés et les seconds sont les cadres, un grand classique, qui toucheraient tous des allocations chômage de 4 000€ et qui abuseraient du système. Mais ceux qui arrivent à ce niveau d'indemnisation sont une infime minorité (moins de 1 000) que le Medef instrumentalise pour occulter la vraie cause du déficit de l'Unedic (4 milliards d'euros). La multiplication des emplois précaires pèse sur l'Assurance chômage à hauteur de 8,8 milliards. La précarité est donc bien la première cause du déficit de l'Unedic. Pour autant les employeurs refusent d'augmenter leurs cotisations sur les contrats courts comme ceux que l'on trouve dans l'intérim. Face à cette mesure de bon sens défendue par la CGT, le patronat préfère organiser le partage de la pénurie entre les salariés pour financer les déficits.

Notre protection sociale est articulée en fonction d'un taux de remplacement calculé sur le salaire. C'est fondamental pour assurer l'adhésion de tous à ce régime solidaire. L'argumentation du Medef est profondément malhonnête. En brandissant le chiffon rouge des cadres privilégiés et en rognant leurs indemnités chômage, le Medef les pousse à se détourner du système actuel et à choisir un système assurantiel individuel. L'UGICT-CGT dénonce cette tentative populiste et rappelle que les cadres contribuent aujourd'hui beaucoup plus au financement de l'Unedic qu'ils ne lui coûtent.

Quels sont les changements impactant les cadres ?

Trois points attirent notre attention. D'abord le différé d'indemnisation qui passe de 75 à 180 jours. Un salarié qui, à son licenciement, touche des indemnités supra légales, attendra jusqu'à 6 mois pour le versement de ses droits. C'est totalement injuste, cela consiste à faire autofinancer ses premiers mois de chômage au salarié licencié. Or, pour les cadres, ces primes sont souvent inscrites dans des accords de branches. De plus cette mesure touche tout type d'indemnités, comme celles versées après un jugement prud'homal pour licenciement abusif ou une réparation obtenue devant la justice. Il y a une ambiguïté juridique et Pôle Emploi peut demander le remboursement des allocations chômage perçues à hauteur, avec cet accord de 180 jours d'indemnités. Cette mesure est démolitrice car pourquoi créer collectivement un rapport de force pour gagner des primes de licenciements si celles-ci sont siphonnées pendant 6 mois. Ensuite la deuxième mesure qui pénalise les cadres est la baisse du taux de remplacement qui passe de 57,8% à 57%. Enfin une mesure qui impacte plus spécialement les cadres séniors : l'ANI de 2008, que seule la CGT n'a pas signé, a multiplié les ruptures conventionnelles et le chômage de longue durée pour les cadres en fin de carrière. Aujourd'hui ceux-ci devront attendre 62 ans au lieu de 61 auparavant pour être bénéficiaires du maintien de leurs allocations jusqu'à la date de liquidation de leur retraite à taux plein.



EMMANUEL VIRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNJ-CGT

Le SNJ-CGT soutient la lutte des intermittents du spectacle et des intérimaires. Pourquoi ?

La précarité touche de plus en plus de journalistes. Il y a en France 37 000 détenteurs de la carte d'identité professionnelle, mais beaucoup d'entre nous ne peuvent plus y prétendre car ils sont en dessous des seuils minima de rémunération pour l'obtention de cette carte, alors que ces seuils ont déjà été abaissés à 629€ par mois. Ce chiffre donne la mesure de la précarité dans laquelle notre profession évolue. Sur ces 37 000 journalistes, 25 % d'entre eux, rédacteurs ou photographes, travaillent pour plusieurs employeurs, sont employés en CDD ou vendent leurs articles et leurs photos à la pige. C'est donc près de 10 000 salariés qui pourraient, comme les intérimaires ou les intermittents du spectacle faire valoir leurs droits à l'Assurance chômage entre deux contrats. Mais, dans la plupart des cas, les employeurs refusent de leur fournir l'attestation de fin de contrat indispensable pour obtenir des allocations de l'Unedic.

Le SNJ-CGT est donc très préoccupé par ce nouvel accord d'Assurance chômage et nous nous sentons très proches des intermittents du spectacle, avec qui nous partageons les mêmes ruptures d'activité et les mêmes difficultés à pouvoir être indemnisés entre deux contrats. Nous avons donc entamés avec la Fédération CGT du Spectacle, un travail à partir de problématiques communes à nos deux branches d'activité. La principale est le statut des journalistes pigistes qui se rapproche de celui des intermittents. Nous nous inspirons donc des annexes VIII et X pour demander une annexe équivalente pour les journalistes précaires, qui sont de plus en plus nombreux.

Le ministre du Travail doit donner son agrément pour que cet accord soit appliqué. Quel va être le travail du SNJ-CGT dans les prochaines semaines ?

Nous avons, journalistes et salariés du spectacle la même ministre de tutelle, Aurélie Filippetti. Si, peut-être par soulagement de ne pas voir les annexes VIII et X disparaître, Mme Filippetti a applaudi des deux mains cet accord au lendemain de sa signature, il semble qu'elle soit de plus en plus sceptique sur la qualité de celui-ci. Nous allons donc discuter avec elle pour qu'elle fasse pression sur son collègue du travail afin qu'il refuse l'agrément de ce texte et dans le même temps mobiliser notre profession aux côtés de nos camarades de l'intérim et du spectacle. Cette lutte commune est naturelle et indispensable pour les droits de tous les salariés.



Cette crispation sociale est-elle un facteur de montée des extrémismes et du Front National ?

Ce qui nourrit fondamentalement la montée du Front National, ce sont les politiques d'austérité. L'accord de l'Assurance chômage s'inscrit dans cette logique, le patronat qui fait croire que les privilégiés sont les chômeurs et les précaires est un acteur essentiel à la montée des extrémismes. Cela sert ses intérêts. A l'URIF, nous pensons qu'il faut bien sûr faire appel aux valeurs de la CGT pour contrer cette montée de l'extrême droite en France et en Europe, mais qu'il faut en même temps rassembler le monde du travail pour combattre résolument ces politiques d'austérité qui sont le terreau de la montée du populisme et des extrémismes. C'est pourquoi notre mot d'ordre pour le défilé parisien du 1er mai sera : « Unis contre l'austérité ».



HERVÉ OSSANT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE SEINE-SAINT-DENIS



Tu es secrétaire de l'UD-CGT 93, un département durement touché par le chômage. Cette nouvelle convention de l'Assurance chômage va certainement accentuer la précarité de milliers de familles.

On doit faire le lien entre cette nouvelle convention et les mesures sur le financement des 50 milliards d'économie sur le budget de l'État annoncées par Manuel Valls qui proposent aux habitants de ce pays de se partager la misère. Toutes les prestations sociales sont gelées ou en baisse et pendant ce temps là, des entreprises du CAC 40 n'ont jamais fait autant de bénéficiaires et n'ont jamais reversé autant de dividendes à leurs actionnaires. Le premier ministre a dit que la France vivait depuis 30 ans au dessus de ses moyens, mais c'est le capital et la finance qui vit au dessus des moyens des salariés. Alors s'il y a des économies à trouver, ce n'est pas dans la poche des salariés précaires et des privés d'emploi.

En Seine-Saint-Denis, nous avons un taux de chômage record pour l'Ile-de-France de 13% et la tendance est mauvaise puisqu'en février, nous avions 7,9% de hausse du chômage toutes catégories confondues, soit plus de 148 000 inscrits à Pôle Emploi. Si l'on ajoute les 90 000 bénéficiaires de RSA qui touchent en moyenne 410€ par mois et les 180 000 familles qui perçoivent l'allocation logement, on peut facilement imaginer les dégâts que ces mesures d'économie vont faire sur la vie de la population. C'est 900 000 habitants sur 1,6 million qui verront leur pouvoir d'achat baisser par le gel des prestations sociales. La réalité des chiffres est dure et la politique du gouvernement aggrave cette misère sociale.

Ces mesures ne risquent-elles pas d'avoir un effet négatif sur la consommation ?

Bien sûr, ce sont des politiques mortifères pour l'économie et l'emploi. A l'Unedic, le Medef veut faire 800 millions d'économies et le gouvernement, 11 milliards d'économie sur la protection sociale par le gel des retraites, des allocations logement, familiales et invalidité. Toutes ces « économies » sont du pouvoir d'achat en moins qui réduisent la consommation des ménages qui représente 57 % du PIB. Mécaniquement ces mesures entraîneront des fermetures d'entreprises et des suppressions d'emplois. C'est le logiciel de l'austérité au service de la rentabilité financière sur lequel s'appuie le pacte de responsabilité. Quand on voit la courbe du chômage qui monte et l'emploi précaire qui augmente, on est sûr que ce n'est pas la bonne route.

Alors concrètement quelle voie préconise la CGT ?

Il faut imposer le nouveau statut du travail du salarié défendu par la CGT. Sur la zone aéroportuaire de Roissy, nous faisons un gros travail revendicatif avec les intérimaires pour qu'ils bénéficient d'une sécurité sociale professionnelle. Il y a deux grands donneurs d'ordre, Air France et ADP qui sous-traitent en cascade à de multiples entreprises. Au fil des passations de marchés, les salariés peuvent se retrouver en difficulté. Pourtant c'est un bassin d'emplois non délocalisables. Nous voulons en faire un laboratoire social pour développer un statut protecteur des salariés. Tout le contraire de l'ANI de janvier 2013, dite « de sécurisation de l'emploi », qui contrairement à son intitulé facilite les licenciements.



JOURNAL DE LUTTE

Depuis deux mois intérimaires, intermittents du spectacle et privés d'emploi battent le pavé dans toute la France pour voir leurs droits à l'Assurance chômage s'améliorer. Le patronat voulait supprimer les annexes IV, VIII et X, la mobilisation de dizaines de milliers de salariés fera reculer Pierre Gattaz, patron du Medef. La lutte continue !



Le 20 mars à l'issue d'un rassemblement devant le Medef, les intermittents et les intérimaires envahissent l'Opéra Garnier. Ils tiendront plusieurs assemblées générales jusqu'au lendemain.



Les intérimaires ont été dans l'action tout le mois de mars pour peser sur la négociation de l'Unedic. À Lyon, Metz, Nantes, Orléans et Paris plusieurs agences d'intérim ont été occupées.



Plusieurs défilés rassembleront des dizaines de milliers de personnes dans les rues de Paris et en Province et feront reculer le patronat. Les annexes IV, VIII et X sont mises à mal mais pas supprimées.



Le 27 février, une cinquantaine d'intérimaires occupent l'agence Derichebourg, rue Lafayette à Paris.



Après l'Opéra Garnier c'est au tour du Carreau du Temple d'être occupé par les précaires en colère. Immédiatement encerclé par les forces de police, l'ancien marché couvert devient pendant deux jours le QG de la résistance au patronat.



Manifestations et actions coup de poing se multiplient en ce début de printemps. 200 intérimaires et intermittents du spectacle occupent la Cour des Comptes pendant 3 heures.





MAUX D'INTÉRIMAIRES



« Mon rôle est de répondre à la commande du client en sélectionnant l'intérimaire qui répond le mieux aux besoins de l'entreprise. Aujourd'hui, les missions sont moins nombreuses, de courte durée. Il y a des intérimaires qu'on avait l'habitude de faire travailler régulièrement à qui on n'a plus grand chose à proposer. Ils ont des familles, ce n'est pas évident. Les gens passent chaque semaine à l'agence pour s'entendre dire qu'il n'y a rien, ou des postes en dessous de leur qualification. Alors ils sont bien obligés de les prendre, mais cela veut dire moins de salaire et moins de propositions de missions aussi pour les intérimaires sans qualification. La durée des missions peut être de 18 mois dans l'industrie aéronautique et de 2 à 4 heures dans le déménagement. Pour les missions longues, souvent l'entreprise, au lieu d'embaucher en CDI l'intérimaire, met fin à son contrat, respecte le délai de carence (de 6 mois pour 18 mois de travail) et le reprend pour une nouvelle mission. Les entreprises préfèrent fonctionner comme cela, même si ça leur coûte plus cher. »

AURÉLIE, 35 ANS, RESPONSABLE D'AGENCE D'INTÉRIM

« Je suis intérimaire depuis 1992. Je n'ai pas de problèmes pour avoir des missions, nous ne sommes que 8 000 en France à faire ce travail très spécifique de création de robotique et de mise au point d'automates. Dans l'industrie automobile ou aéronautique, pour les intérimaires, la considération et les conditions de travail dépendent du niveau de technicité. Pour les collègues intérimaires qui bossent sur les chaînes, c'est très dur, le salaire est dérisoire, leur présence est souvent mal perçue par les salariés de l'entreprise, pourtant nous ne volons le travail de personne. Les missions sont aléatoires, souvent à la journée. Ils l'acceptent dans l'espoir de décrocher un CDI dans les entreprises utilisatrices. Mais dans 90% des cas, c'est la désillusion au final. Il faudrait plus de solidarité entre travailleurs, qu'ils soient « embauchés » ou intérimaires. Défendre ses intérêts pour un salarié en CDI passe aussi par la défense de l'intérimaire qui bosse à côté de lui. »

ALAIN, 49 ANS, TECHNICIEN INTÉGRATEUR DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE, DOUAI



« J'ai participé au mouvement des travailleurs sans papiers avec la CGT d'octobre 2009 à janvier 2011 et j'ai été régularisé par notre lutte. Je bosse depuis 7 ans pour plusieurs boîtes d'intérim comme coffreur boiseur. Depuis que je suis régularisé, mes conditions de travail se sont améliorées et grâce au mouvement, j'ai appris à ne plus me laisser exploiter. Je bosse pour des grandes entreprises de BTP, des fois des missions de plus de 6 mois, mais ils ne me proposent jamais de CDI. Il y a beaucoup de discrimination pour les travailleurs africains. Beaucoup de salariés migrants intérimaires ne cherchent pas à bénéficier de l'allocation chômage entre 2 missions, par peur d'être mal vus par la préfecture quand ils renouvellent leur titre de séjour. La préfecture nous demande d'avoir du boulot tout le temps, mais quand on est intérimaire, c'est difficile. »

MODY, 34 ANS, COFFREUR BOISEUR, PARIS

« Je travaille en extra dans la restauration comme maître d'hôtel ou chef de rang. Les contrats sont de quelques heures. Tous les mois, j'ai une dizaine d'employeurs différents, 20 heures chez l'un, 10 heures chez l'autre, des fois 5 heures. Il y a une incertitude chaque fin de mois sur mes revenus. Nous sommes assez nombreux sur Nice, tributaires des demandes des employeurs, en concurrence les uns avec les autres. Tous les mois c'est donc la bataille pour faire les heures et sortir un salaire correct. Avec cette incertitude sur les fins de mois, c'est le parcours du combattant pour louer un appartement ou un crédit de 10 000€, si vous n'avez pas de CDI, les banques ne veulent rien savoir, surtout si vous leur dites que vous avez un complément des Assedic, les portes se ferment. Je suis tombé malade l'an dernier. L'assurance maladie calcule les indemnités journalières en prenant uniquement en compte les fiches de paye, pas les revenus Assedic, ce qui fait une indemnité minable de 15 à 20€ par jour. J'ai appelé toutes les caisses de prévoyance auxquelles je cotisais, il y en avait 5, elles m'ont toutes répondu que j'avais droit à rien parce que je ne faisais pas assez d'heures sur une période donnée. Alors j'ai préféré ne pas déclarer ma maladie et prendre le chômage. »

NATHALIE, 48 ANS, MAÎTRE D'HÔTEL, NICE

« Je suis à l'origine charpentier fer dans l'industrie navale, en intérim et CDD, CDIC depuis plus de 20 ans. Après plusieurs formations, j'ai fini superviseur qualité. Les boulots les plus difficiles et les moins intéressants, la pression et les heures à rallonge, c'est toujours pour les intérimaires sur les chantiers navals. Et après 50 ans, la galère grandit. On a une qualification et une expérience, mais comme l'intérim, c'est le marché de l'offre et de la demande et comme il y a 10 intérimaires pour une mission, l'agence d'intérim fait jouer la concurrence. Un jeune non qualifié acceptera de travailler à 10€ de l'heure et l'intérimaire plus âgé qui devrait être payé 15€ n'aura pas le boulot ou devra accepter 10€, c'est à prendre ou à laisser avec toujours la même phrase pipeau : « à ce prix là, ça ne va pas passer ». Donc à partir de 50 ans, beaucoup d'intérimaires voient leur qualification et leur salaire diminuer. Au début, je n'acceptais pas de « me vendre » en dessous du tarif de ma qualification, mais les mois passant sans boulot, ça devenait difficile et par la force des choses, j'ai été obligé d'accepter de me dévaloriser. »

JEAN YVES, 60 ANS, SUPERVISEUR QUALITÉ, SAINT NAZAIRE



Bulletin de syndicalisation à retourner à :

USI-CGT - Case 460 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil CEDEX
Tél. 01 55 82 89 80 - Fax 01 55 82 89 79 - Courriel : contact@usi.cgt.fr

Parce que c'est ensemble que nous sommes plus forts, je me syndique

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Profession : _____ Adresse : _____

Portable : _____ Courriel : _____

Entreprise de travail temporaire _____ Localité de l'agence : _____ Signature : _____

La cotisation syndicale mensuelle est de 1 % du salaire net, avec un minimum de 10 €. Vous pouvez payer par prélèvement ou par chèque à l'ordre de l'USI-CGT. *66% du montant de vos cotisations sont déductibles de vos impôts sur les revenus. Si vous n'êtes pas imposable, vous avez droit à un crédit d'impôts, le Trésor Public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations".

Dès réception de votre règlement, vous recevrez votre carte d'adhérent et de la documentation concernant vos droits dans l'intérim.

SUPPLÉMENT DU BIMESTRIEL LA MÈCHE N°15

Conception éditoriale et réalisation |

PHOTOSOCIALE

contact@photosociale.com

Textes et photos |

PHOTOSOCIALE

Conception graphique et maquette |

BICEPS/ALEXANDRINE LECLÈRE

Imprimé en France par HÉLIO CORBEIL

PHOTO
SOCIALE

Biceps.

USI-CGT • 263, rue de Paris • Case 460 • 93514 Montreuil cedex

Tél. 01 55 82 89 80 • Fax 01 55 82 89 79

Site : www.usi.cgt.fr • E-mail : contact@usi.cgt.fr

La Mèche • Bimestriel • n° CPPAP 0914 S 05871 • ISSN 2257-2910X

Directeur de publication : PHILIPPE TIXIER